



Angoulême, le 06/05/2026

Lettre ouverte de l'Alerte Médicale sur les Pesticides et les Perturbateurs endocriniens (AMLPE) aux présidents de groupes parlementaires de l'Assemblée nationale, concernant la proposition de loi n° 2301 visant à réduire les risques sanitaires liés aux contaminations au Cadmium dans l'alimentation

--

Objet: L'AMLPE, au nom de la santé publique et de la protection de la population, soutient la nécessité d'un véritable débat à l'Assemblée nationale autour de la proposition de loi n° 2301 portée par les député.es du *Groupe Ecologiste et Social*, Benoit Biteau et Clémentine Autain, concernant l'urgence de réduire notre exposition au Cadmium (1).

La contamination de l'environnement et des êtres vivants par le Cadmium, métal lourd connu pour sa toxicité et sa pathogénicité, est la source d'inquiétudes croissantes du monde scientifique international (2).

Depuis plusieurs années, les agences sanitaires françaises et l'Association Santé Environnement France (ASEF) ont informé d'un risque particulier pour la population française en raison de sa surexposition par rapport à ses voisins européens (3,4).

L'an dernier, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, la Conférence Nationale des Unions régionales des Professionnels de Santé Libéraux s'est mobilisée elle aussi pour alerter (5). Enfin, il y a 2 mois, l'ANSES a rendu publique une nouvelle expertise aux conclusions sans ambages, ne laissant aucun doute sur le danger sanitaire à l'œuvre et sur l'urgence d'agir politiquement pour protéger la santé de la population française, et notamment les enfants particulièrement exposés au Cadmium (6) :

- le Cadmium s'accumule particulièrement dans les sols français en raison de certaines activités industrielles, mais surtout de façon la plus massive qui soit, par l'activité agricole française gourmande en utilisation d'engrais phosphatés marocains, les plus contaminés au Cadmium d'Europe. Et à ce jour, les seuils de Cadmium autorisés dans les engrais phosphatés restent très supérieurs aux recommandations scientifiques : **la France maintient actuellement une limite de 90 mg/kg, alors que l'Union européenne a abaissé ce seuil de 60 à 40 mg/kg, et que plusieurs États — dont la Finlande, la Hongrie, la Slovaquie et la Roumanie — appliquent déjà la valeur de 20 mg/kg, prévue à l'échelle européenne pour 2035.**

- Ce faisant, il remonte la chaîne alimentaire par les produits consommés par l'être humain, en particulier les **aliments du quotidien à base de blés et de céréales**. Le Cadmium est un polluant organique persistant dans la mesure où il se bioaccumule dans les sols et les corps humains en raison non seulement des tonnages d'engrais utilisés dans les champs, mais aussi parce qu'il ne s'élimine qu'extrêmement lentement. Ainsi, il faut **10 à 30 ans pour éliminer la moitié de la quantité de Cadmium de notre organisme**.
- Et la **population française est spécifiquement impactée par rapport à ses voisins européens** : Santé Publique France, grâce aux résultats de l'étude nationale de biosurveillance ESTEBAN, révélait en 2021 que les niveaux de Cadmium avaient presque **doublé en dix ans, atteignant des valeurs 3 à 4 fois supérieures à celles observées dans d'autres pays européens ou en Amérique du Nord** (4). ESTEBAN révélait également que **47,6% de la population de 18 à 60 ans dépassait le seuil de concentration critique de cadmium dans les urines** (0,5 µg de cadmium par gramme de créatinine). Ces résultats montraient une imprégnation plus élevée de la population française qu'il y a 10 ans lors de la précédente étude de biosurveillance de 2006-2007. **Fait plus alarmant, les enfants sont particulièrement vulnérables** : les résultats de la troisième Etude de l'Alimentation Totale (EAT3) de l'ANSES montrent que **23 à 27% des enfants ont des expositions alimentaires dépassant la dose journalière tolérable** par ingestion pour le Cadmium (7).
- L'ANSES dans son rapport de mars 2026 est on ne peut plus clair sur le sujet: "*Le cadmium est classé comme **cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction**. Il est reconnu comme cancérogène certain pour le poumon en milieu professionnel. Il est aussi suspecté d'induire d'autres cancers (pancréas, vessie, prostate et sein). En cas d'exposition prolongée, même à faible dose par voie orale, principalement par l'alimentation, le cadmium entraîne des atteintes rénales, pouvant évoluer à terme vers une **insuffisance rénale et une fragilité osseuse, augmentant le risque d'ostéoporose et de fractures**. D'autres effets indésirables **sont également identifiés** notamment sur le neurodéveloppement et le système cardio vasculaire*" (6).
- En outre, des travaux toxicologiques récents (8) mettent en évidence des effets cocktails pathologiques d'une imprégnation conjointe Cadmium + Glyphosate chez le Poisson-zèbre (modèle habituel de recherche du fait de sa similitude génétique importante avec l'être humain). L'exposition précoce - et qui plus est à des doses faibles du **cocktail glyphosate et cadmium- du même ordre que celles qu'on retrouve dans le sol ou dans l'eau de boisson** - perturbe le développement rénal par atteinte des mitochondries des tubules proximaux . **La néphrotoxicité** des deux molécules était jusque- là connue mais pas encore leur effet synergique. Etant donné la prééminence de l'utilisation du Glyphosate utilisé comme herbicide dans les champs français et classé comme cancérogène probable par l'OMS, et la contamination agricole massive au Cadmium sus-décrite, l'addition de ces 2 molécules dans les corps humains risquerait bien de saler la note sanitaire...

Ce bref état des lieux prouve que plus les années passent et plus les recherches scientifiques avancent, plus **les preuves s'accumulent, prouvant la gravité de l'impact sanitaire populationnel du Cadmium**.

En toute logique et dès 2021, l'ANSES appelait dès lors à agir à la source de la contamination et à établir « *des valeurs limites pour mieux protéger les*

consommateurs [...] Tout apport au sol de cadmium constitue un facteur de risque supplémentaire pour la population » (9).

La réglementation européenne (UE) 2019/1009 fixe une limite à hauteur de 60 mg de Cadmium par kilogramme de phosphore dans les engrais minéraux phosphatés. En France, la norme nationale en vigueur autorise jusqu'à 90 mg de cadmium par kilogramme de phosphore ! Au regard de l'argumentaire scientifique susmentionné, ce n'est clairement plus acceptable.

L'ANSES l'a bien compris et recommande dans son rapport de mars 2026 une teneur maximale de 20 mg de cadmium par kilogramme de phosphore dans les produits de type engrais minéraux phosphatés, seuil limite permettant de respecter un flux d'apport de 2 g de cadmium par hectare et par an dans les sols et, à terme, de contribuer à réduire notre exposition collective au Cadmium par l'alimentation indépendamment de nos choix de consommation individuels.

Et si le gouvernement a annoncé une réduction progressive, elle n'est que bien trop lente au regard des alertes qui se succèdent : 60 mg/kg en 2027, 40 mg/kg en 2030 et 20 mg/kg avant 2038 sous conditions ...soit une atteinte de l'objectif préconisé par l'ANSES dans 12 ans ! **Ce calendrier gouvernemental n'est pas au diapason de l'alerte scientifique.**

Ainsi, nous, professionnels de santé, demandons à la représentation politique de ne plus attendre pour prendre des mesures protectrices de décontamination des sols et des corps au travers de mesures collectives telles que:

- le recours prioritaire à des sources d'approvisionnement en engrais pauvres en Cadmium, c'est-à-dire en arrêtant très concrètement de se fournir en engrais marocains
- l'étude et le développement de procédés de décadmiation
- le soutien et le développement de pratiques agroécologiques pour réduire drastiquement en France l'accumulation d'engrais chimiques dans les sols et les produits alimentaires.
- La révision à la baisse des seuils de Cadmium autorisés dans les denrées alimentaires.

Pour ce faire, nous vous demandons solennellement de permettre le débat démocratique autour de cette proposition de loi :

- en faisant en sorte qu'elle soit décemment étudiée et débattue à l'Assemblée nationale à hauteur de l'enjeu de santé publique que représente la pollution au Cadmium en France.
- c'est-à-dire en plaçant cette proposition de loi Cadmium à l'agenda de la semaine transpartisane **de juin prochain, à un rang prioritaire** (et non reléguée à un Xième rang comme c'est le cas pour la semaine transpartisane de mai...) **afin que la représentation nationale puisse discuter dans l'hémicycle en toute transparence des mesures de protection des français et leurs enfants.**

En comptant sur votre responsabilité, nous vous prions, mesdames et messieurs les président.es de groupes parlementaires, de recevoir nos salutations distinguées.

*L'Alerte Médicale sur les Pesticides
et les Perturbateurs endocriniens (AMLPE).*

Contact presse :

Dr Delarue Louis-Adrien, médecin co-administrateur de l'AMLPE

06 71 38 85 83

la.delarue16@proton.me

Sources:

- 1) https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b2301_proposition-loi#_ftn1
- 2) <https://iris.who.int/server/api/core/bitstreams/f190f2f1-f74d-48a3-823b-25f5d3af702b/content>
- 3) <https://www.asef-asso.fr/actualite/les-brevés-de-lasef-special-cadmium/>
- 4) <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/enquetes-etudes/impregnation-de-la-population-francaise-par-le-cadmium-programme-national-de-biosurveillance-esteban>
- 5) <https://www.urpsml-na.org/etre-medecin-liberal/communiqué-de-presse-journée-mondiale-de-l'environnement-2025/>
- 6) <https://www.anses.fr/fr/content/cadmium-reduire-exposition>.
- 7) <https://www.anses.fr/fr/content/acrylamide-elements-traces-metalliques-l'alimentation-exposition-preoccupante>
- 8) Ilaria R Merutka, Kerry M Ettinger, Melissa Chernick, Ramya T Kolli, Mangala CS De Silva, Iain A Drummond, Nishad Jayasundara, L'exposition chronique à de faibles doses de glyphosate et de métaux induit un dysfonctionnement rénal, *Toxicological Sciences*, Volume 209, Numéro 2, février 2026, kfag007, <https://doi.org/10.1093/toxsci/kfag007>
- 9) <https://www.anses.fr/en/system/files/ERCA2021AST0120.pdf>